

# RECUEIL DE GESTION

**TITRE:** *Politique internationale*

**NUMÉRO :** *AG-07-PO-07*

## Responsable de l'application

- Président du conseil d'administration*
- Direction générale*
- Service de la formation continue*
- Direction des études*
- Service du développement pédagogique et de l'encadrement scolaire*
- Service de l'organisation scolaire*
- Direction des ressources humaines*
- Direction des services administratifs*
- Service des finances et approvisionnement*
- Service des ressources matérielles et des services communautaires*
- Service des technologies de l'information*
- Direction des affaires étudiantes*
- Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications*

## Destinataires

- *Tous*

## Approuvé par

- *Le conseil d'administration*

## Document de référence

## Mise en application

- *Adoption : 6 novembre 2007*
- *Entrée en vigueur : 6 novembre 2007*
- *Révision : aucune*
- *Modification : aucune*

## PRÉAMBULE

L'ouverture sur le monde est une valeur présente au Collège de Valleyfield depuis sa création en 1967. L'internationalisation au Collège de Valleyfield apparaît comme une valeur fondamentale afin de préparer les étudiants à relever les défis de la mondialisation et d'amener le personnel à en promouvoir le sens et la portée. À ce titre, le *Projet éducatif* du Collège prévoit que « L'enseignement collégial se déroule dans un milieu ouvert sur le monde » et « Plus globalement, la personne et l'institution inscrivent leur action dans une communauté plus large, soit municipale, nationale et internationale ». Dans le même ordre, la mission du Collège fait référence à son rôle en tant que partenaire au développement et au rayonnement de la région.

L'intérêt croissant des étudiants et des membres du personnel pour les questions internationales se traduit par la réalisation de nombreux projets qui méritent d'être soutenus par la communauté collégiale et qui s'inscrivent dans la vision du Collège en matière d'internationalisation de l'éducation.

La politique internationale au Collège de Valleyfield a pour but d'énoncer les intentions du Collège, de préciser les champs d'activité à développer, de proposer des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés et de déterminer les rôles et responsabilités.

## Article 1 – OBJECTIF GÉNÉRAL

Par cette politique, le Collège de Valleyfield engage sa communauté à soutenir les initiatives d'internationalisation et à rendre accessible son savoir-faire, réaffirmant ainsi son intention de s'ouvrir sur le monde et de former des citoyens capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde globalisés.

## Article 2 – OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

### **Intégrer une dimension internationale et interculturelle dans les programmes d'études et dans les activités de la vie étudiante**

Dans un contexte de mondialisation, les étudiantes et étudiants doivent être sensibles aux idées, aux intérêts, aux problèmes, aux valeurs et aux coutumes des autres. La diversité culturelle, politique et sociale est une réalité de notre monde. L'intégration de la dimension internationale et interculturelle dans la formation et la vie étudiante permettra aux étudiantes et étudiants de mieux se préparer à interagir dans un monde globalisé.

### **Favoriser la mobilité étudiante et la mobilité du personnel**

Le Collège de Valleyfield considère que la mobilité étudiante joue un rôle éducatif important au niveau du développement personnel et social de l'étudiante et de l'étudiant. Elle leur permet de développer leur autonomie en les plaçant dans un environnement culturel différent du leur; environnement auquel ils doivent manifester des attitudes d'ouverture et de respect. Il s'agit également d'une opportunité permettant aux étudiantes et étudiants de développer leur responsabilité sociale et leur potentiel. Le Collège de Valleyfield veut favoriser la mobilité du personnel intéressé par un enrichissement professionnel que procure un échange interculturel.

## **Réaliser des projets de coopération et de développement international**

La réalisation de projets de coopération et de développement international vise principalement le soutien et l'aide au développement d'établissements internationaux œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la formation et le renforcement des compétences spécifiques des travailleuses et travailleurs de ces pays. Cela inclut tous les acteurs jouant un rôle au niveau de la formation, soit les institutions de formation, les ministères, les associations ainsi que les joueurs économiques et sociaux des pays en voie de développement.

La réalisation de projets de coopération et de développement international contribue à l'effort d'intégration de la dimension internationale au Collège. En effet, ceux-ci permettent aux membres du personnel de vivre une expérience de travail internationale, expérience dont ils pourront faire bénéficier leurs consœurs et confrères ou leurs étudiantes et étudiants. Également, les projets de coopération contribuent au développement de la mobilité étudiante en développant des partenariats internationaux solides avec de nouvelles institutions, base de tout projet de mobilité. Finalement, les projets de coopération permettent à des partenaires internationaux de se rendre au Collège de Valleyfield, ce qui permet de mettre nos étudiantes et étudiants en contact avec d'autres cultures, via des activités de sensibilisation.

## **Favoriser le recrutement et l'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux**

Le recrutement actif d'étudiantes et d'étudiants internationaux permettra au Collège de Valleyfield d'augmenter et diversifier sa clientèle étudiante. La formation d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue au développement régional du Suroît en formant, pour notre société, une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et intégrée dans notre communauté. Également, l'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux dont l'objectif est le retour dans leur pays d'origine après la fin de leurs études, contribuera au développement économique de ces pays en leur permettant de compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

La cohabitation entre les étudiantes et étudiants québécois et internationaux contribuera à augmenter les opportunités de contacts interculturels au sein de notre établissement. Cela permettra la mise en place d'un nombre plus important d'activités à dimension internationale dans la vie étudiante.

### **Article 3 – LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE**

#### **Intégrer une dimension internationale et interculturelle dans les programmes d'études et dans les activités de la vie étudiante**

- Diffuser l'information concernant les projets de coopération et de développement international
- Organiser des rencontres et des échanges entre les visiteurs internationaux (professionnels et stagiaires) et nos étudiantes et étudiants afin d'offrir à ces derniers une vitrine sur le monde
- Sensibiliser les comités de programmes à l'importance de l'intégration de la dimension internationale dans les programmes d'études
- Sensibiliser les enseignants à intégrer une référence internationale dans leur plan de cours et leurs activités d'apprentissages
- Soutenir les initiatives permettant l'intégration de la dimension internationale dans les programmes d'études et les activités étudiantes
- Diffuser à l'aide d'un système d'information les offres d'emploi et de stages à l'étranger s'adressant aux étudiants et aux membres du personnel

### **Favoriser la mobilité étudiante et la mobilité du personnel**

- Appuyer les initiatives ayant pour objet d'accroître la mobilité étudiante et la mobilité du personnel
- Diffuser l'information concernant les projets de mobilité
- Mettre en place un service d'accueil pour les stagiaires internationaux
- Dans une certaine mesure, supporter tant au plan financier, humain et matériel les projets de mobilité

### **Réaliser des projets de coopération et de développement international**

- Être attentif à toute opportunité de coopération et de développement international
- Diffuser l'information concernant les projets de coopération et de développement international
- Rechercher des associations et des partenariats stratégiques
- Maintenir des liens avec les partenaires régionaux
- Répondre à des appels d'offres internationaux publics ou privés, élaborer des projets non sollicités et autres initiatives permettant la réalisation de projets de coopération et de développement international

### **Favoriser le recrutement et l'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux**

- Participer activement au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux
- Mettre en place un service d'accueil pour les étudiants internationaux
- Diffuser les informations pertinentes afin de positionner le Collège de Valleyfield sur le marché du recrutement d'étudiants internationaux
- Participer, lorsque possible, à des salons internationaux

## **Article 4 – RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

- Responsable de l'application de la politique
- Promouvoir le Collège de Valleyfield sur la scène internationale
- Promouvoir les activités de mobilité étudiante et la mobilité du personnel et les projets de coopération et de développement international
- Réaliser des partenariats et associations stratégiques
- Maintenir des liens avec les partenaires régionaux
- Présenter annuellement au conseil d'administration un budget permettant de soutenir des initiatives internationales du Collège et en assurer sa gestion

### **COMITÉ INTERNATIONAL DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD**

- Élaborer annuellement un plan de travail incluant les moyens d'action pour sa mise en œuvre rejoignant les axes de développement du Collège en matière d'internationalisation
- Promouvoir les activités de mobilité étudiante et de mobilité du personnel et les projets de coopération et de développement international du Collège de Valleyfield
- Organiser des rencontres et des échanges entre les visiteurs internationaux et nos étudiantes et étudiants
- Appuyer les initiatives de mobilité étudiante
- Le comité international est composé de : deux étudiants, deux enseignants, un professionnel non enseignant, un employé de soutien, le directeur des études et des services aux étudiants, le directeur général et tout autre membre du personnel que le directeur général peut désigner à cet effet après avoir obtenu l'avis des autres membres du comité

## **DIRECTION DES ÉTUDES ET DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS ET DU SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE**

- Soutenir les initiatives permettant l'intégration de la dimension internationale dans les programmes d'études
- Faciliter la réalisation de projets de mobilité étudiante et de mobilité du personnel par une gestion de l'organisation scolaire adaptée
- Tenir compte dans la gestion des tâches de l'implication du personnel dans les projets de mobilité étudiante et dans les projets de coopération et de développement international
- Sensibiliser les comités de programmes et les enseignants à l'importance de l'intégration de la dimension internationale dans les programmes d'études
- Appuyer les initiatives de mobilité étudiante et de mobilité du personnel
- Assurer un accueil particulier aux stagiaires étudiantes et étudiants internationaux
- Favoriser l'intégration des dimensions internationale et interculturelle dans les activités de la vie étudiante
- Répondre à des appels d'offre internationaux publics ou privés, élaborer des projets et autres initiatives permettant la réalisation de projets de coopération et de développement international
- Diffuser à l'aide d'un système d'information les offres d'emploi et les stages à l'étranger pour les étudiants et les membres du personnel
- Favoriser le maillage avec des organismes de promotion de l'éducation sur le plan international
- Soutenir la coopération internationale par des projets visant le partage de connaissances et d'expériences avec d'autres institutions
- Promouvoir l'expertise du Collège en matière d'éducation auprès d'organismes et d'entreprises œuvrant au plan international

## **DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES, DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET DES COMMUNICATIONS**

- Diffuser à l'interne et à l'externe l'information concernant les projets de coopération et de développement international et les projets de mobilité étudiante et de mobilité du personnel
- Maintenir à jour les documents promotionnels sur l'internationalisation du Collège ainsi que le site web
- Participer activement au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux

### **Article 5 – FINANCEMENT DES ACTIVITÉS**

De façon générale, chacun des projets touchés par la présente politique devra bénéficier de ses propres sources de financement.

### **Article 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entrera en vigueur lors de son adoption au conseil d'administration.

Note : Cette politique prend son inspiration de la Politique d'internationalisation de la formation du Cégep Marie-Victorin et de la Politique de coopération et de développement international du Cégep de Trois-Rivières.